



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Natalite

Question écrite n° 9947

### Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le probleme de la baisse de la natalite en France. En effet, en Europe occidentale, et plus encore dans notre pays, le nombre moyen d'enfants par femme est de 1,6, c'est-a-dire bien en dessous du seuil de renouvellement des generations. Cette tendance est alarmante pour l'avenir meme de la France. Face a un tel constat, il est imperatif que les pouvoirs publics proposent des solutions pour inciter a une relance de la natalite. C'est la raison pour laquelle il demande au Gouvernement quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre sur ce dossier.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est tres preoccupe par la baisse de la natalite dans notre pays, qui est continue depuis 1989 et se marque pour l'annee 1993 par un deficit de 31 000 naissances par rapport a 1992, ainsi que par celle de la fecondite qui tend a rapprocher la France de la moyenne europeenne, alors qu'elle figurait jusqu'a ces dernieres annees parmi les pays les plus feconds d'Europe. Face a ces donnees, qui auront, si les tendances qu'elles refletem ne s'inversent pas, de graves consequences sur nos equilibres economiques et sociaux, ainsi que sur le dynamisme de notre nation, le Gouvernement entend renforcer sa politique familiale de maniere a permettre aux familles d'avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent et de les elever dans les meilleures conditions possibles. Il a donc fait de la loi-cadre sur la famille une priorite de son programme legislatif pour la prochaine session parlementaire. Cette loi aura notamment pour objectif d'ameliorer les aides aux parents de jeunes enfants, d'une part, en elargissant les conditions d'attribution de l'allocation parentale d'education et en la rendant plus favorable au travail a temps partiel et, d'autre part, en favorisant le developpement des modes de garde des enfants dont les parents choisissent de continuer a travailler. Par ailleurs, differentes mesures seront proposees pour assurer une gestion du temps de travail mieux adaptee a la vie familiale. Le Gouvernement entend ainsi donner a la politique familiale un essor nouveau et participer au developpement de la confiance que nos concitoyens ont dans la valeur essentielle que constitue la famille.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9947

**Rubrique :** Demographie

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 87

**Réponse publiée le** : 4 avril 1994, page 1640